Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS SAM

Culture Générale et Expression

Session 2019 • Code sujet : **CULTGEN** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse sur les pratiques collaboratives et la vie collective (1 question) **Page 3**

2. Écriture personnelle sur la solidarité dans la société (1 question) **Page 4**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtssam.fr/assets/annales/bts-sam/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS SAM - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse sur les pratiques collaboratives et la vie collective

Le corpus « Seuls avec tous » présente les promesses et les limites des pratiques collaboratives, notamment les échanges entre particuliers et le coworking. Il met aussi en regard le lien social, la solidarité et l'autonomie au travail, à travers un texte littéraire et un dessin consacré au covoiturage.

Question Consigne. Rédigez une synthèse objective, concise et ordonnée des quatre documents du corpus, sans exprimer d'opinion personnelle.

Confrontation des documents

Axe	Document 1 : Daudey et Hoibian, étude du CREDOC, 2014	Document 2 : Andreani-Facchin et Mestres, article de presse, 2018	Document 3 : Giono, extrait littéraire, 19
Promesses et formes du collectif	Échanges, dons et projets communs peuvent favoriser le lien social et l'utilité collective. L'enquête indique que près d'un Français sur deux associe ces pratiques aux rencontres.	Le coworking rassemble dans un même lieu des travailleurs indépendants et peut rompre leur isolement. Les espaces valorisent la communauté et la mutualisation des compétences.	Le père artisan maîtrise toutes les étapes d son métier et conserve sa liberté de vivre e de travailler où il le souhaite.
Limites et réalités	Le gain de pouvoir d'achat est l'avantage principal cité par 67 % des Français. Les plateformes créent souvent des liens faibles et les usagers contrôlent peu leurs règles.	Les témoignages montrent des expériences contrastées : rencontres possibles, mais aussi gêne, difficulté à se concentrer et simple cohabitation.	L'ouvrier spécialisé de Bata ne fabrique qu'une partie de la chaussure. Dépendant l'entreprise, il ne peut plus choisir librement son lieu de vie et de travail.
Intérêt individuel, solidarité et autonomie	La collaboration n'est pas nécessairement altruiste : elle peut rester compatible avec la recherche d'un bénéfice personnel. Les projets associatifs favorisent davantage des liens étroits.	La communauté annoncée ne garantit ni entraide ni coopération réelle ; certains usagers cherchent avant tout à travailler sans être dérangés.	Giono oppose l'autonomie de l'artisan à la dépendance de l'ouvrier spécialisé et présente cette évolution comme une régression.

Problématique : Dans quelle mesure les pratiques collectives créent-elles des liens solidaires sans effacer les intérêts individuels ni l'autonomie ? **Plan détaillé :** 1. Elles rapprochent les individus par le partage et les rencontres. 2. Elles ne garantissent ni coopération durable ni liberté individuelle.

Synthèse

Les pratiques collaboratives réunissent des individus autour de biens, de services ou d'espaces partagés. Le covoiturage et le coworking rendent visibles ces formes de proximité ; certains projets permettent aussi de construire des liens étroits ou de rompre l'isolement. Pourtant, le collectif ne signifie pas toujours solidarité. Les échanges répondent souvent à la recherche d'économies, tandis que les plateformes limitent la maîtrise des usagers. Dans les espaces de coworking, la rencontre peut laisser place à la gêne ou à la simple cohabitation. Enfin, Giono montre que le travail organisé collectivement peut réduire l'autonomie lorsqu'il enferme l'ouvrier dans une tâche spécialisée. Le partage ouvre donc des possibilités de lien, sans assurer une coopération réelle ni préserver toujours la liberté individuelle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les pratiques collectives favorisent les échanges, mais ne garantissent ni solidarité durable ni autonomie : leurs effets dépendent des relations créées et de la place laissée à chacun.

2. Écriture personnelle sur la solidarité dans la société

La question s'inscrit dans le thème « Seuls avec tous » et invite à réfléchir aux liens de solidarité dans la société. Le candidat doit s'appuyer sur les documents du corpus, ses lectures et ses connaissances personnelles pour construire une réponse argumentée.

Question Consigne. Répondez de façon argumentée à la question : « Selon vous, notre société nous rend-elle solidaires ? » Appuyez votre réflexion sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

Introduction : La société nous rend-elle solidaires ? Elle multiplie les occasions de rencontre et d'entraide, mais ne garantit pas qu'elles deviennent une solidarité durable.

Développement : Les pratiques collaboratives en montrent les limites : selon le document 1, 67 % des Français privilégient les économies, même si près d'un sur deux espère nouer des liens. Dans le document 2, le coworking rapproche des travailleurs, mais l'expérience de Mélissa révèle aussi l'isolement et les tensions. Le dessin de Malingrey, où les passagers sont entassés dans une voiture, présente le covoiturage avec humour comme une proximité parfois inconfortable. Giono montre, lui, qu'une organisation du travail trop spécialisée peut réduire l'autonomie et enfermer chacun dans sa tâche. À l'inverse, dans *Les Misérables*, l'évêque Myriel aide Jean Valjean et lui permet de reprendre sa vie.

Conclusion : La société favorise donc les occasions de solidarité, mais celle-ci dépend de choix individuels et d'organisations qui soutiennent réellement l'entraide.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La société crée des occasions de solidarité, mais celles-ci ne deviennent une entraide réelle que si les individus et les institutions s'y engagent.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de Culture Générale et Expression du BTS, session 2019, porte le code CULTGEN et dure quatre heures; aucun coefficient n'est indiqué. Le thème « Seuls avec tous » est traité par une synthèse de quatre documents et une écriture personnelle sur la solidarité, mobilisant la compréhension, la confrontation des sources et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pratiques collaboratives peuvent favoriser les économies et les rencontres sans nécessairement reposer sur l'altruisme.
- Les plateformes collaboratives créent parfois des liens faibles et limitent la participation des usagers à leurs règles et à leur gestion.
- Le coworking peut rompre l'isolement, mais la cohabitation ne garantit ni échanges ni solidarité.
- Dans le texte de Giono, la maîtrise d'un métier complet soutient l'autonomie, tandis que la division du travail peut créer de la dépendance.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents et restituez leurs idées sans exprimer d'avis personnel.
- Organisez la synthèse en axes cohérents et reformulez précisément les idées des quatre documents.
- Pour l'écriture personnelle, répondez clairement à la question avec des arguments et des exemples pertinents.
- Mobilisez le corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles pour examiner les apports et les limites de la solidarité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire la synthèse des documents ?

Repérez les idées communes et les divergences, puis regroupez-les en axes logiques. Reformulez les arguments des documents sans ajouter votre opinion et veillez à une progression claire, concise et équilibrée.

Q : Faut-il défendre une réponse tranchée à la question sur la solidarité ?

Vous pouvez répondre de manière nuancée, à condition d'énoncer clairement votre position. Appuyez chaque argument sur un exemple précis tiré du corpus, de vos lectures ou de vos connaissances personnelles.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment répartir son temps ?

L'épreuve dure quatre heures. Le sujet attribue 40 points à la synthèse et 20 points à l'écriture personnelle, mais ne prescrit pas de répartition horaire. Gardez du temps pour relire les deux travaux.

Q : Quels critères faut-il respecter pour être bien évalué ?

La synthèse doit être objective, concise et ordonnée, et prendre en compte les documents du corpus. L'écriture personnelle doit répondre à la question par une argumentation structurée, étayée par des exemples pertinents.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtssam.fr/assets/annales/bts-sam/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS SAM - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS SAM Support à l\ : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.